



## ANGLICAN DIØCESE MONTREAL

The Venerable Robert Camara  
Executive Archdeacon & Vicar General

Le 21 février 2022

Chers collègues,

Quelques petites précisions sur les changements apportés aux protocoles Covid-19 concernant le culte, suite aux annonces faites la semaine dernière:

**CÉRÉMONIES TENUES À L'INTÉRIEUR** : Le port du couvre-visage est obligatoire en tout temps, les personnes de ménages différents devront maintenir entre elles une distance d'au moins un mètre et des contenants de désinfectant pour les mains devront être disponibles. *Les lecteurs, prédicateurs, présidents, etc. peuvent retirer leur masque lorsqu'ils dirigent, à condition de rester à deux mètres de l'assemblée et des autres personnes.*

**CHANT** : Le chant congrégationnel sera permis mais le port du couvre-visage est obligatoire en chantant. Les membres des chorales peuvent chanter à condition de porter un masque de procédure en chantant et de maintenir entre eux une distance de deux mètres, de même que de conserver une distance de deux mètres entre eux et l'assemblée. *Toutefois, si tous les membres de la chorale choisissent volontairement de faire valider leur passeport vaccinal, ils pourront retirer leurs masques et réduire à un mètre la distance maintenue entre eux.*

**IMPOSITION DES CENDRES** : Les masques doivent être portés à tout moment, pour toutes ces actions. Les cendres peuvent être imposées sur le front, avec des boules de coton, des cotons-tiges ou avec le pouce. Le ministre n'a pas besoin de se désinfecter les mains entre chaque personne. Comme pour la distribution de la sainte communion, la distance physique doit être maintenue lorsque les personnes s'avancent pour recevoir l'imposition des cendres. Il est recommandé que le ministre prononce les mots de l'imposition ("Souviens-toi que tu n'es que poussière...") à une distance physique de deux mètres, avant de s'avancer pour toucher la personne. Par ailleurs, les fidèles qui préfèrent ne pas être touchés ont la possibilité de s'avancer les bras croisés (ou un autre geste) pour indiquer qu'ils préfèrent être aspergés de cendres, une pratique historique. Personne ne doit se sentir obligé d'imposer ou de recevoir des cendres s'il n'est pas à l'aise de le faire.

**JEUDI SAINT** : Si votre paroisse a l'habitude de laver les pieds lors des liturgies du jeudi saint, cette pratique peut reprendre. Comme pour la distribution de la sainte communion, il faut maintenir une distance physique entre les personnes qui s'avancent pour le lavement des pieds. Les chaises doivent être suffisamment espacées pour maintenir la distance physique. Idéalement, chaque personne qui se lave les pieds devrait apporter ou recevoir sa propre serviette. Personne ne doit se sentir obligé de laver les pieds, ou de se faire laver les pieds, s'il n'est pas à l'aise de le faire.

Les mises à jour du gouvernement peuvent être consultées en ligne à l'adresse suivante:  
<https://bit.ly/3hyPYUw>

Si vous avez des questions ou des inquiétudes, n'hésitez pas à entrer en contact avec moi ou avec votre archidiacre territorial.

Bénédiction,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Robert Caron" followed by a small cross symbol.